

Année

2023

2024

1 an
9 stagiaires

89 % réussite totale
73% de satisfaction
95 % d'insertion



Certificat de Spécialisation Éducation et Travail des Jeunes Équidés (ETJE)

Le titulaire du certificat de spécialisation option Education et travail des jeunes équidés met en oeuvre et participe :

- Aux techniques spécifiques d'éducation, de travail et de présentation du jeune équidé (éthologie, bien être animal, éducation et débouillage).
- A la valorisation de l'équidé et à sa mise en condition physique
- A la gestion et au développement commercial de l'activité.

Durée totale :

En alternance sur 10 mois du 25-09-2023 au 21-06-2023

Présence au centre :

560 heures

Présence en entreprise :

560 heures à 980 heures

effectif minimum : 8

effectif maximum : 12

prochaine session : 25/09/2023

Cursus :
Formation Continue
Formation en Apprentissage

Programme de la formation

La certification est constituée de 4 Unités Capitalisables Professionnelles (UCP) :

- **UCP 1** : Mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés
- **UCP 2** : Maîtriser les techniques liées à l'entretien et au débouillage du jeune équidé dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal
- **UCP 3** : Eduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future
- **UCP 4** : Participer à la gestion et au développement de l'activité commerciale dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative au droit du travail.



RÉSEAU
N°

CEFA ENVOL

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTAMINE-SUR-ARVE



Organisation et condition d'accès

Tests de positionnement : 31 mars 2023, 28 avril

2023 et 16 juin 2023

Dossier d'inscription, à renvoyer COMPLET au plus tard 1 mois avant le début de la formation

ACCESSIBILITÉ : L'établissement est signataire de la charte qualitative d'accueil H+ , les personnes en situation de handicap reconnu bénéficieront d'un suivi , d'un plan de formation , d'une pédagogie renforcés.

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un des diplômes figurant sur l'article 3 du référentiel
- Etre âgé de minimum 17 ans l'année de son entrée en formation. Maximum 29 ans pour l'apprentissage (sauf dérogation). Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu handicapé
- Le candidat devra avoir trouvé une entreprise pour son alternance.
- Répondre aux exigences du test de sélection organisé par le CFPPA : Tests pratique, écrit et pédagogique + entretien, obtention du galop 7, expérience en compétition.
- Possibilité de parcours individualisés selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis.

Obtention du diplôme

La certification est validée par cumul des UC. La validation de chaque UC fait l'objet d'une attestation.

- Les UC 1 et UC 2 sont regroupées au travers d'un document écrit que le stagiaire soutient devant un jury.
- L'UC 3 est évaluée au travers d'une présentation montée d'un jeune cheval, suivie d'un entretien oral avec le jury.
- L'UC 4 est évaluée au travers d'une épreuve orale.

Pour chaque UC, le stagiaire peut bénéficier d'un 2ème passage s'il ne l'a pas validée.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2274/>

Méthodes et modalités pédagogiques

Nous mettons en place une pédagogie de l'alternance.

L'alternance est construite sur la base d'une semaine en formation, et 2 semaines en entreprise (en moyenne).

- Chaque semaine de formation organisée au travers de séquences pratique et théorique.
- Un livret d'alternance permet de mettre en adéquation les apprentissages entre l'entreprise, le centre de formation,
- Un débriefing hebdomadaire des activités réalisées en entreprise permet de travailler, de développer et de mutualiser les compétences techniques et générales.
- Des évaluations formatives toutes au long de l'année permettent:
 - au stagiaire de s'évaluer
 - aux formateurs d'adapter la formation si besoin.
- La formation est dispensée par modules et peut être validée par blocs de compétences

Tarifs et conditions financières

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPérateur de COMPétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité territoriale.

En formation continue, des prises en charge sont possibles suivant le profil du candidat : nous consulter.

Tarif à partir de 16€ de l'heure.

Équivalences et passerelles

Néant

Et après ?

Le titulaire du CS ETJE peut viser les métiers de :

- Eleveur d'équidés
- Responsable d'élevage d'équidés
- Entraîneur-assistant, entraîneur, groom, cavalier
- d'entraînement, cavalier soigneur avec différents statuts : salarié d'une structure hippique équestre, centre d'entraînement (courses et obstacle...) ou d'éleveur affilié au statut d'exploitant agricole
- Exploitant agricole (élevage + entraînement d'équidés) indépendant

Il peut aussi compléter son bagage professionnel en se dirigeant vers des formations d'enseignements, tels que le BPJEPS Activités Equestres, ou l'Animateur d'Equitation.

Et renforcer ses compétences en gestion d'entreprise, en s'orientant vers le BPREA.

Contactez-nous

Par téléphone: 04 50 03 62 01

Par mail: cfppa.contamine@educagri.fr

MAJ: avril 2023



CEA ENVOL



CONTAMINE-SUR-ARVE

